**Termes de référence**

**Termes de Référence pour le recrutement d’un consultant ou une agence de presse spécialisée pour la réalisation d’une campagne de communication de presse pour un atelier sur la justice juvénile et la consolidation d’une coalition nationale sur la justice juvénile multisectorielle.**

**PROJET :**

**« Maa'an min Ajli Adala Himaiya Lil Atafal wa Nissaa Almohtajazate maa Atfalihina ».**

**Ensemble pour une justice protectrice des enfants et femmes détenues avec leurs enfants**

Nom abrégé : **« Justice Mineurs 2 »**

Référence n° : **2024 / 460-843**

➢ **ORGANISME DEMANDEUR**

**AIDA**, Ayuda, Intercambio y Desarrollo, est une fondation apolitique. AIDA a été créé en 1999 sur la base des rêves et de l'engagement d'un groupe de personnes qui pensaient que la justice et la dignité étaient des droits fondamentaux pour chaque être humain et qu'il était responsabilité de chacun pour que le monde change et ça devient une réalité. Depuis le début, elle s'est développée, grâce au soutien et à la confiance des particuliers, des gouvernements, des institutions privées et des entreprises. Nous travaillons depuis 26 ans dans différentes régions : Asie du Sud et du Sud-Est (Bangladesh, Cambodge, Inde, Sri Lanka et Vietnam), Moyen-Orient et Afrique du Nord (Liban, Maroc et Syrie), Afrique (Guinée Bissau et Sénégal) et Amérique latine et Caraïbes (Colombie, Équateur, Haïti et Paraguay). AIDA agit et continuera d'agir dans ces communautés, pays et zones, toujours à travers une analyse technique détaillée, prouvant que notre organisation est en mesure de garantir une valeur ajoutée aux interventions et aux stratégies proposées. Nous promouvons un développement global des personnes, visant à améliorer les conditions de vie dans les pays les moins favorisés, en cherchant toujours à contribuer de manière plus 2 efficace et efficiente, en veillant à ce que les groupes cibles s'approprient du changement survenu.

➢ **ORGANISME CO-DEMANDEUR**

**BAYTI** Depuis 1995 l’association Bayti œuvre dans le domaine de la protection des enfants en situation difficile (enfants en situation de rue, enfants privés du milieu familial, enfants travailleurs/petites « bonnes », enfants victimes de violence/d’abus/d’exploitations physiques, psychologiques et /ou sexuelles, ou de traite, enfants en contact avec la loi, enfants réfugiés/migrants). Bayti œuvre également pour la protection et la promotion de leurs droits. Grâce à une prise en charge intégrée et pluridisciplinaire, plus de 22000 enfants, jeunes filles et jeunes garçons ont été protégés, accueillis, hébergés, nourris, soignés, ont eu accès à l’état-civil, à l’école, à la formation professionnelle, ont pu être réintégrés dans leurs familles biologiques ou dans des familles d’accueil, ont pu accéder à l’emploi et à l’autonomie. Considérant les enfants comme des acteurs à part entière, détenteurs de droits, Bayti n’a eu de cesse pendant toutes ces années à défendre et promouvoir leur intérêt supérieur et l’accès à leurs droits, tels que stipulés dans la CDE.

BAYTI est reconnue aujourd’hui pour sa forte expérience et son expertise aux niveaux national et international, et par sa collaboration avec des acteurs du pourtour méditerranéen, tant en Europe qu’en Afrique du Nord.

**Projet : « Maa'an min Ajli Adala Himaiya Lil Atafal wa Nissaa Almohtajazate maa Atfalihina ». Ensemble pour une justice protectrice des enfants et femmes détenues avec leurs enfants Nom abrégé : « Justice Mineurs 2 »**

Le projet co-financé par l’Union Européenne vise à contribuer au renforcement de la promotion des droits de l’homme et de la bonne gouvernance.

L'objectif général du projet vise à « contribuer à assurer une justice adaptée aux mineurs.e. s en conflit avec la loi et aux femmes détenues avec leurs enfants, garantissant le respect de leurs droits conformément aux standards internationaux », en s’alignant parfaitement à l’objectif général de cet appel à proposition : « contribuer à la promotion et à la protection des droits de l’homme, la démocratie et la bonne gouvernance ».

Par son objectif spécifique « Promouvoir les droits des mineurs.e. s et des femmes détenues avec leurs enfants en conflit avec la loi, à partir d’une approche intégrée visant à améliorer les conditions de détention, à prévenir la récidive et à renforcer le plaidoyer », l'action s'inscrit pleinement dans la formation des droits des détenus, y inclus les femmes et les mineurs en conflit avec la loi.

Ces objectifs sont également en ligne avec les démarches dernièrement entamées par le Maroc pour s’aligner aux normes internationales en matière justice juvénile, tels que le projet de loi 43-22 relatif aux peines alternatives, l'adoption en juin 2024 du projet de loi 10-23 relatif à l'organisation et à la gestion des établissements pénitentiaires, et l’accord tripartite signé en 2023 entre la Présidence du Parquet, le Ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, et le Ministère de la Solidarité, de l'Insertion sociale et de la Famille, qui a permis la mise en place, en juin 2024, d'un protocole territorial pour la prise en charge des enfants vulnérables.

Le projet contribue en outre à l’atteinte de l’objectif spécifique du lot 1, en incluant dans cet appel une multitude d’associations membres de la Plateforme de la Convention des Droits des Enfants et du Mouvement Enfance du Maroc en tant qu’alliés dans les démarches de plaidoyer prévues dans le cadre du R3, et tout en consolidant l’alliance avec la DGAPR, avec laquelle AIDA a signé des accords de collaboration institutionnelle depuis 2019.

Le projet se déroulera dans cinq sites d’intervention, le CRE de Ain Sebaa, le CRE de Benslimane, la prison de Oukacha, la prison de Ali Moumen Settat et la prison de Larache.

Cette action est menée par AIDA avec la collaboration de son partenaire Bayti et de la DGAPR, La Délégation Générale à l’Administration Pénitentiaire et à la Réinsertion.

**ELEMENT INTRODUCTIF**

Dans le cadre du projet « Maa'an min Ajli Adala Himaiya Lil Atafal wa Nissaa Almohtajazate maa Atfalihina » (Ensemble pour une justice protectrice des enfants et des femmes détenues avec leurs enfants), un premier atelier de réflexion sera organisé le 21 octobre 2025 par AIDA, Ayuda Intercambio y Desarrollo, Bayti et DCI (Defense Children International) en partenariat avec la Délégation Générale à l'Administration Pénitentiaire et à la Réinsertion (DGAPR), avec le co-financement de l’Union Européenne, afin de mener une analyse conjointe sur la situation des enfants privés de liberté et le besoin de travailler tous ensemble pour une meilleure protection de leurs droits.

En 2023, Bayti, DCI, 18 associations au Maroc et State Courts ont uni leurs forces pour créer une coalition nationale au Maroc dédiée à la cause des enfants privés de liberté. Cette initiative, née d'une action de plaidoyer commune vise à favoriser les synergies et renforcer la coordination entre les acteurs institutionnels et la société civile, afin d’unir les efforts pour la mise en place d’un plan d'action efficace pour améliorer la situation des enfants privés de liberté et promouvoir des mesures alternatives à l'incarcération.

Bayti et DCI font également partie d’une coalition internationale pour la justice juvénile, engagée dans la lutte contre la privation de liberté des mineurs. Dans ce sens, cette coalition internationale partage comme objectif de mener une réflexion conjointe afin d’appuyer les nouvelles mesures et réformes concernant les garçons, filles et adolescents privé-e-s de libertés sur la base de l’étude mondial des enfants privés de liberté promu par les Nations Unies[[1]](#footnote-1).

Dans le cadre du projet actuel, **AIDA, Bayti et DCI** souhaitent franchir une nouvelle étape en élargissant la coalition nationale marocaine crée en 2023, vers une **Coalition Multisectorielle de Justice Juvénile**. Elle intégrera, aux côtés des organisations de la société civile déjà engagées, des représentants des institutions étatiques (magistrature, ministères concernés, établissements pénitentiaires, services sociaux et éducatifs) ainsi que des acteurs multilatéraux (Nations Unies, Union européenne, bailleurs de fonds internationaux, réseaux régionaux). L’objectif de cette évolution est de renforcer le dialogue interinstitutionnel, de consolider les complémentarités entre acteurs et d’accroître l’impact des actions communes en faveur de la protection, de la réinsertion et de la promotion des droits des enfants en conflit avec la loi au Maroc, tout en inscrivant durablement les alternatives à la privation de liberté dans les politiques publiques nationales. Cette réflexion portera notamment sur la mise en place de la loi nº43.22 relatives aux peines alternatives conformément aux recommandations nationales et internationales en la matière, afin d’améliorer la coordination pour une protection effective et adaptée aux besoins des enfants et la diminution du nombre d’enfants privés de liberté.

Plusieurs ateliers de réflexion et des actions de concertation seront réalisés pendant la période du projet. Les conclusions de ces rencontres serviront non seulement à la mise en place de la Coalition Nationale de Justice Juvénile Multisectorielle mais à la mise en place d’un travail basé sur la complémentarité et la synergie des acteurs travaillant pour l’amélioration durable de la situation des enfants privés de liberté au Maroc, en cohérence avec les recommandations de l’Étude mondiale sur les enfants privés de liberté et l’Observations générales n° 24 ainsi que la future Observation générale n° 27 du Comité des droits de l’enfant en ce qui concerne l’accès à la justice des garçons, filles et adolescents.

**Contexte**

L’accès effectif à la justice est un droit fondamental reconnu par la Convention relative aux droits de l’enfant (CDE) les Règles de Beijing, les Règles de La Havane et les Règles de Tokyo, ainsi que d’autres instruments régionaux. Pour les mineurs, ce droit suppose de veiller à ce qu’ils comprennent les procédures judiciaires, puissent y participer pleinement et bénéficient d’une assistance juridique spécialisée dès les premières étapes.

Au Maroc, le système judiciaire est engagé dans un processus de réforme visant à renforcer la protection des droits de l’enfant, en cohérence avec le projet de loi de la nouvelle Agence de protection de l’enfance et la stratégie 2022-2026 de la DGAPR. Toutefois, sur le terrain, des difficultés persistent, notamment en ce qui concerne l’accès précoce à un avocat et le recours fréquent à la privation de liberté.

Ces avancées s’inscrivent dans un contexte où plusieurs centaines de mineurs sont encore privés de liberté chaque année, souvent pour des délits mineurs ou non violents.

Les données de la DGAPR et du Conseil national des droits de l’Homme (CNDH) indiquent que chaque année, plusieurs centaines de mineurs sont prives de liberté que ce soit dans des centres spécialisés ou dans des établissements pénitentiaires.

Bien que le Maroc ait ratifié la CDE et adapté sa législation, de nombreux défis subsistent :

* Absence d’informations claires et adaptées à l’âge des enfants sur leurs droits et sur le déroulement de la procédure.
* Renonciation au droit à un avocat sans compréhension réelle des conséquences.
* Pénurie d’avocats formés à la justice des mineurs, surtout en dehors des grandes agglomérations.
* Dispositifs d’aide juridique gratuite limités, souvent tardifs ou insuffisants.
* Usage fréquent de la détention, y compris dans des situations où des alternatives existent.

Ces difficultés sont encore plus marquées chez les enfants issus de milieux socialement et économiquement fragiles, pour qui l’accès aux services de protection et de défense est restreint.

L’engagement du Maroc en faveur d’une justice adaptée aux enfants est réel, mais il ne pourra porter ses fruits que si les réformes légales s’accompagnent de changements effectifs dans la pratique quotidienne. L’accès à une défense de qualité et la réduction du recours à la détention constituent des conditions essentielles pour aligner le système sur les normes internationales et placer l’intérêt supérieur de l’enfant au centre des décisions.

La coopération entre les institutions publiques et les organisations spécialisées, comme Bayti, sera déterminante pour construire une justice véritablement respectueuse des droits et de la participation active des enfants.

1. Objectifs et résultats attendus de la mission

Ladite mission a pour objectif la réalisation d’une campagne de presse écrite, radio et multimédia sur l’atelier qui aura lieu le 21 octobre à Rabat pour la présentation du projet et le renforcement et consolidation d’une coalition de justice juvénile multisectorielle.

La divulgation se fera para différents moyens de communication, à savoir :

* 4 journaux (2 arabes et 2 français) les plus connus
* 4 journaux électroniques (2 arabes et 2 français)
* 2 journaux télévisés (en arabe et en français)
* 1 radios nationales

**Résultats attendus**

* La réalisation de la révision des communiqués en français et la réalisation des communiqués de presse en arabe e
* Un plan de Media management de la campagne
* Analyse d’impact de la campagne
* Rédaction et Divulgation d’un communiqué presse autour des résultats du projet qui sera publié dans 15 médias.
* Mobilisation des médias dans le cadre de l’atelier qui se mettra en place pour la présentation du lancement du projet et du renforcement et consolidation de la coalition Nationale de Justice Nationale Multisectorielle.
* Elaboration et la mise en place des entretiens avec 2 magazines de presse écrite (1 arabe et 1 français)
* Elaboration et la mise en place des entretiens avec 2 journaux de presse écrite (1 arabe et 1 français)
* Mise en place des entretiens avec 2 journaux télévisés (en arabe et en français)
* Elaboration et la mise en place des entretiens avec 4 journaux électroniques (2 en arabe et 2 en français)
* Elaboration et la mise en place des entretiens avec 1 radios nationaux

**Méthodologie pour la réalisation de la mission**

Le consultant sera chargé de la conception, de la production et de la diffusion des supports de communication, ainsi que de leur diffusion à travers la presse écrite, la radio, les médias électroniques et d’autres canaux de communication.

Sous la supervision de l’équipe projet, le consultant réalisera les activités suivantes :

* Élaboration d’une méthodologie et d’un plan de diffusion des principaux résultats et actions du projet ;
* Mise en place d’une stratégie de communication et de diffusion des ateliers, séminaires et résultats du projet ;
* Diffusion des contenus via les réseaux sociaux, la presse écrite, la radio et d’autres supports multimédias ;
* Gestion des relations médias et suivi des interactions ;
* Rédaction d’un rapport de presse et analyse de l’impact des activités de diffusion.

**Mission et profil des agences de presse**

**L’agence de presse aura pour tâches principales** :

* Avoir une expérience professionnelle d’au moins 3 ans dans la communication institutionnelle et non ;
* Avoir une expérience avérée dans des projets du domaine sociale et/ou de la coopération internationale serait un atout ;
* Souplesse et aptitudes à être réactif aux demandes et recommandations du client
* L’aisance dans la communication écrite et orale en français et en arabe est essentielle

Compétences linguistiques :

Français, Arabe et Darija

**Profil souhaité :**

**Les avocat-e-s doivent justifier de :**

* Une formation universitaire de haut niveau en droit ;
* Une maîtrise du cadre politique publique, stratégique et juridique marocain en relation avec la promotion et la protection des enfants et des jeunes et plus particulièrement les mineurs en conflit avec la loi, ainsi que sur la protection des femmes détenues avec leurs enfants ;
* Au moins cinq ans d’expérience professionnelle pertinente, dont une expérience avérée d’assistance juridique ;
* Une expérience en termes de soutien à la question de la protection des mineurs en conflit avec la loi est bien souhaitable ;
* Une expérience de collaboration avec la société civile ;
* Une maîtrise du français.

**Livrables :**

Le prestataire de services est appelé à livrer les livrable suivants :

* Divulgation des résultats du projet et de l’atelier
* Proposition technique présentant les objectifs, déroulement, démarche d’intervention ;
* Communiqué presse en arabe et français ;
* Liste des médias nationaux et étrangers mobilisés (TV, radio, presse écrite, presse électronique) en indiquant le nom, téléphone, adresse e-mail, site web ;
* Dossier de presse complet

**Honoraires :**

Le montant total de la prestation doit inclut le montant global du coût des services en TTC.

Le prestataire doit être en mesure de fournir une facture (avec Identifiant Fiscal, TVA, patente…).

La prestation de service (conception et réalisation) est prévue pour une durée de 6 mois à compter de la date de signature du contrat.

Les modalités de payement se dérouleront comme suit :

* 30% à la remise de la proposition technique
* 60% à la remise du dossier de presse

**Eléments constitutifs du dossier de candidature :**

Afin de sélectionner le/la consultant adéquat aux exigences de la prestation, nous sollicitons de bien vouloir nous envoyer dans un premier lieu :

* Le CV de l’intéressé(e), et ses références accompagnées des attestations de travail ;
* Formations correspondantes ;
* La proposition technique présentant les objectifs de la formation, le déroulement, les
* Modalités/ démarche d’intervention ;
* Une description financière détaillée sur la prestation, prix unitaire, prix total de
* Formation (TTC) et comprenant tous les frais de déplacements (si besoin) ;

**Dépôt des dossiers de candidature :**

Les dossiers de candidature sont à envoyer par courrier électronique à l’adresses email suivante avant le 14 octobre 2025 :

[contact@association-bayti.ma](mailto:contact@association-bayti.ma)

1. <https://www.ohchr.org/fr/treaty-bodies/crc/united-nations-global-study-children-deprived-liberty> [↑](#footnote-ref-1)